## Déclaration de l'UNSA Éducation CTSD de l'Ardèche du 25 janvier 2016



Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Le mois de février 2016, marque au plan national, le début des négociations dans le cadre des accords PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations). Après un cycle de deux ans de réflexions de 2013 à 2015, au bout duquel les organisations syndicales ont eu à démontrer leur volonté ou non d'avancer dans ce PPCR, est venu le temps des négociations pour les organisations qui font l'effort de proposer et s'opposer, mais dans un cadre défini de discussions.

Par exemple, Madame la Ministre de l'Education vient de confirmer par courrier au SE-Unsa, que l'augmentation de l'ISAE des personnels du premier degré sera bien traitée dans le cadre du PPCR. Pour nous, c'est bien la continuité de notre action pour la création de l'ISAE depuis 2011, actée en 2013 par le gouvernement, qui se manifeste. En effet, après la création de l'ISAE, comme d'autres alors, nous avons mené régulièrement des actions pour voir évoluer cette indemnité vers les 1200 euros bruts, perçus par les collègues du 2<sup>nd</sup> degré. Face à l'attente des enseignants, la pétition menée depuis début septembre 2015 par le SE-Unsa pour l'augmentation de l'ISAE, forte de 55000 signatures et déjà apportée au Président de la République, semble avoir été entendue par le ministère. C'est la méthode de l'Unsa : agir en amont de négociations pour mieux les mener. Agir donc, mais de manière audible, responsable, constructive, efficace et convaincante.

En ce qui concerne les opérations de carte scolaire dans notre département, nous notons avec satisfaction le retour à un calendrier « classique », non impacté et décalé par des élections, comme ce fut le cas ces deux dernières années.

Nous souhaitons aussi reprendre les propos que l'Unsa-Education avaient tenus lors de ces mêmes instances en 2014 et 2015. Nous avions souligné que la dotation ardéchoise était contrainte et qu'elle ne pourrait répondre à tous les enjeux posés par la Refondation de l'Ecole dans notre département. Cette année, en fonction notamment d'une baisse d'effectifs au plan départemental, la dotation n'est que d'un poste. Si l'on se borne à 2011, les postes perdus par le 1<sup>er</sup> degré ardéchois -16 en 2011, 19 en 2012- n'ont pas encore été compensés par les 20 postes créés depuis, après le changement de majorité en 2012.

En effet, la reconstruction des Rased, le maintien ou l'augmentation du taux de scolarisation des moins de 3 ans, l'évolution volontariste du dispositif plus de maitres que de classe, la mise en place de décharges de direction ou leur augmentation prévue par les chantiers métiers, la création de moyens supplémentaires de remplacement y compris pour la formation continue, sont autant de signes positifs attendus par les enseignants et au-delà, par toute la communauté éducative du département. Une évolution positive et visible du contexte éducatif ardéchois, pour cette même communauté éducative, passe tout autant par un remplacement efficient que par un nombre d'enfant par classe acceptable, permettant simplement de travailler dans de bonnes conditions. Ces leviers d'un meilleur service public d'éducation en Ardèche nécessiteraient malheureusement des dotations plus importantes.

Avec des moyens à la hauteur des enjeux ardéchois, la Refondation peut, y compris dans notre département, répondre aux espoirs que la société porte pour son Ecole.